

Agrégat spatio-temporel de cas de légionellose au sud-ouest de Montréal

21 août 2020

La Direction régionale de santé publique de Montréal enquête actuellement un agrégat spatio-temporel de 7 cas de *Legionella pneumophila* séro groupe 1 au sud-ouest de Montréal déclarés au cours des dernières semaines. La probabilité d'une source environnementale commune ne peut pas être exclue à ce stade-ci. Aucune source n'a été identifiée pour l'instant.

Un rehaussement de la vigilance des cliniciens est demandé afin d'identifier rapidement tout cas de légionellose. La présentation clinique de la légionellose pourrait s'apparenter à celle de la COVID-19.

RECOMMANDATIONS

- 1. Envisager le diagnostic de légionellose lors de l'évaluation de tout patient hospitalisé avec pneumonie, et en particulier en présence d'un ou plusieurs des facteurs suivants :**
 - Âge > 50 ans ;
 - Immunodépression/suppression ;
 - Diabète ;
 - Maladie cardiaque, pulmonaire ou rénale chronique ;
 - Tabagisme (présent ou antérieur) ;
 - Consommation d'alcool au-delà des lignes directrices de consommation à moindre risque ;
 - Tableau clinique grave (ex. : admission aux soins intensifs, épanchement pleural) ;
 - Séjour à l'hôtel dans les 2 semaines précédant le début des symptômes.
- 2. Prescrire une analyse de l'antigène urinaire de la *Legionella pneumophila* séro groupe 1.**
- 3. Prescrire une culture et/ou un PCR des expectorations ou des sécrétions endotrachéales pour recherche de *Legionella* (même si le traitement antibiotique a déjà été débuté).**
 - Demander explicitement « recherche de *Legionella sp.* » sur la requête de la culture pour que le laboratoire utilise le milieu de culture approprié.
 - Un prélèvement d'expectorations ou de sécrétions endotrachéales est nécessaire pour relier les cas humains entre eux et aux sources environnementales potentielles. Cet appariement est le seul moyen pour la santé publique de confirmer un lien entre les cas et d'identifier une source environnementale afin de s'assurer que celle-ci a été contrôlée.
 - Si la culture ou le PCR est positif pour *Legionella sp.*, demander au laboratoire de microbiologie d'acheminer le prélèvement ou l'isolat au Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ) pour génotypage.
- 4. Déclarer rapidement tout cas de légionellose.**
 - À la DRSP de Montréal en joignant le professionnel de garde en maladies infectieuses au 514 528-2400, 24 h/7 jours.

Informations générales

- La maladie du légionnaire est une pneumonie qui survient entre 2 à 10 jours après une exposition à une source environnementale contaminée par *Legionella*. Chez les patients immunodéprimés, l'incubation peut être prolongée jusqu'à 14 ou même 20 jours.
- *Legionella* est un micro-organisme largement répandu en milieu aqueux qui se multiplie en eau chaude (autour de 37°C). La transmission survient par l'inhalation d'un aérosol d'eau contaminée par *Legionella* provenant, par exemple, d'une tour de refroidissement à l'eau, d'un spa, d'une douche ou par aspiration d'eau contaminée.
- La létalité de la légionellose est d'environ 10 à 15%.

Pour plus de renseignements, consulter :

<https://santemontreal.qc.ca/en/professionnels/drsp/sujets-de-a-a-z/legionellose-maladie-du-legionnaire/information-generale>

Pour joindre le professionnel de garde en maladies infectieuses de la Direction régionale de santé publique de Montréal : **514 528-2400**, 24 h/7 jours